

TERRITOIRE
NUMÉRIQUE
ÉDUCATIF
DE L'ISÈRE



Appel à manifestation d'intérêt 1^{er} degré

*Ecoles maternelles, élémentaires,
primaires publiques et privées
sous contrat*

Ensemble
pour la réussite
de tous

Porté par le Secrétariat général pour l'investissement, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et opéré par la Banque des territoires, avec les collectivités partenaires, la Trousse à projets, les académies et Réseau Canopé.

Les Territoires Numériques Éducatifs

La stratégie pour le numérique éducatif se traduit notamment par le déploiement des équipements numériques, la mutualisation de contenus pédagogiques ou la formation des enseignants et des familles. C'est l'ambition des «Territoires Numériques Éducatifs». Douze départements sont concernés en 2022, avec l'objectif à terme de déployer des outils qui répondent aux besoins de tous sur tout le territoire avec le soutien du SGPI et de la Banque des Territoires.

Les objectifs des Territoires Numériques Éducatifs

Les Territoires Numériques Éducatifs offrent l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale. Ils doivent également permettre d'accélérer la transformation et de mieux anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires.

Enrichir les pratiques pédagogiques et améliorer le résultat des élèves

- Développer les compétences numériques des élèves, professeurs et parents.
- Permettre un changement des pratiques enseignantes (exemple : l'hybridation) en vue de renforcer l'autonomie et l'engagement des élèves.

Assurer plus de collaborations et renforcer le lien école-famille

- Assurer des échanges d'informations et de bonnes pratiques.
- Développer des procédures de mutualisation.
- Faire vivre des alliances vertueuses entre les parents et l'école, et accompagner les parents en situation de décrochage numérique.
- Maintenir un cadre de confiance et une protection des données personnelles.

Renforcer la résilience du système éducatif, notamment en cas de crise

- Faire émerger les approches, méthodes et solutions les mieux adaptées à chaque territoire.
- Se servir de ce qui est fait dans les territoires pour assurer une diffusion dans toute l'académie.
- Évaluer la pertinence et la faisabilité d'une généralisation de l'expérimentation à l'échelle de tout le pays.
- Organiser la gouvernance du numérique à l'échelle d'un territoire.



Les Programmes d'Actions Concertées (PAC) en Isère

Les programmes d'actions concertées s'appuient sur 4 piliers déployés de manière simultanée :

- **équipement matériel** des écoles
- **ressources** en direction des élèves et de leurs enseignants
- **formation des professeurs** en partenariat avec Réseau Canopé
- **accompagnement des familles** à la parentalité numérique en partenariat avec la Petite Poussée, co-construit à partir des questions et besoins de l'école.

Démarche

Toute commune de l'Isère peut candidater à cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le maire dépose le dossier de candidature de la commune, en lien avec les équipes enseignantes des écoles concernées en prenant en compte les quatre piliers du PAC. Ce dossier comportera un projet pour chaque école, constitué des éléments suivants :

- un descriptif pédagogique précisant les domaines du socle commun de connaissances et de compétences concernées
- les thématiques de formations envisagées
- les actions liées à la parentalité retenues

Un seul dossier sera déposé par la commune quel que soit le nombre d'écoles.

L'équipement matériel est subventionné à hauteur de 70% uniquement pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires n'ayant pas encore atteint le socle numérique de base (plan SNEE) dans la limite de 200 000€ par commune. Les autres pourront bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 50%.

Nombre de classes par commune	Nombre maximum de programmes d'actions concertées (PAC)
1- 6 classes	2 programmes d'actions concertées
7-12 classes	3 programmes d'actions concertées
13-18 classes	4 programmes d'actions concertées
19-24 classes	5 programmes d'actions concertées
25-30 classes	6 programmes d'actions concertées
31-36 classes	7 programmes d'actions concertées
37-42 classes	8 programmes d'actions concertées
43-48 classes	9 programmes d'actions concertées
49 classes et plus	10 programmes d'actions concertées

Prérequis nécessaire au dépôt de l'AMI :

Chaque école concernée par le projet d'équipement devra bénéficier d'un accès Internet d'un débit minimum de 20Mb/s nécessaire aux usages pédagogiques connectés.

PAC Maternelle permettant d'équiper 1 à 3 classes

RESSOURCE OBLIGATOIRE SUBVENTIONNABLE

Abonnement à un **Environnement Numérique de Travail** multisupport pour trois ans, conforme au Schéma Directeur des Environnements Numériques de Travail (SDET). Pour les établissements scolaires privés, l'accès à l'application Ecole Directe remplit cette obligation mais n'ouvre pas droit à subvention.

ÉQUIPEMENT MATÉRIEL SUBVENTIONNABLE

→ Ensemble de projection interactif :

- Ordinateur portable pilote pour le matériel de projection (1 par classe, 3 maximum pour 1 PAC)
- Visualiseur : 1 par classe (3 maximum pour 1 PAC)

OU

- « option Vidéo Projecteur Interactif » : 1 par classe (3 maximum pour 1 PAC)
- « option Ecran Numérique Interactif sans système dédié (75" ou 86") » : 1 par classe (3 maximum pour 1 PAC)

→ Matériel mobile à destination des élèves :

- 10 à 20 tablettes par PAC avec coques de protection renforcée, 1 à 3 tablettes «classe»
- 1 système de projection des écrans des tablettes élèves (Air server ou Apple TV)
- Bornes Wifi (1 par classe concernée si l'école n'est pas entièrement maillée Wifi)
- Système de gestion de flotte des tablettes (MDM)
- 13 à 23 casques avec micro
- Système de stockage et de rechargement des tablettes (valises pour 10 tablettes ou chariot de 20 tablettes)

ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUBVENTIONNABLES

- Claviers Bluetooth
- Trépieds modulables supports de tablettes
- Micro enregistreur (Type «Easy Speak»)
- Liseuses-Conteuses (Type «Bookinou»)
- Robots (Type «Blue-Bot»)
- Imprimante couleur A4 & A3 (Type ecotank), 1 par PAC

RESSOURCES NUMÉRIQUES COMPLÉMENTAIRES SUBVENTIONNABLES

- Applications pédagogiques pour tablettes
- Albums numériques
- Abonnements à des ressources numériques

PAC Élémentaire permettant d'équiper 1 à 3 classes

RESSOURCE OBLIGATOIRE SUBVENTIONNABLE

Abonnement à un **Environnement Numérique de Travail** multisupport pour trois ans, conforme au Schéma Directeur des Environnements Numériques de Travail (SDET). Pour les établissements scolaires privés, l'accès à l'application Ecole Directe remplit cette obligation mais n'ouvre pas droit à subvention.

ÉQUIPEMENT MATÉRIEL SUBVENTIONNABLE

→ Ensemble de projection interactif :

- Ordinateur portable pilote pour le matériel de projection (1 par classe, 3 maximum pour 1 PAC)
- Visualiseur : 1 par classe (3 maximum pour 1 PAC)

OU

- « option Vidéo Projecteur Interactif » : 1 par classe (3 maximum pour 1 PAC)
- « option Ecran Numérique Interactif sans système dédié (86") » : 1 par classe (3 maximum par PAC)

→ Matériel mobile à destination des élèves :

- Bornes Wifi (1 par classe concernée si l'école n'est pas entièrement maillée Wifi)
- 13 à 23 casques avec micro
 - « option tablettes » :
 - 10 à 20 tablettes par PAC avec coques de protection renforcées, 1 à 3 tablettes «classe»
 - 1 système de projection des écrans des tablettes élèves (Air Server ou Apple TV),
 - 1 valise pour 10 tablettes ou 1 chariot de 20 tablettes
 - Système de gestion de flotte des tablettes (MDM)

OU

- « option ordinateurs » :
 - 10 à 20 ordinateurs portables, système de stockage et de rechargement pour 10 ou 20 ordinateurs

ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUBVENTIONNABLES

- Claviers Bluetooth si tablettes
- Trépieds modulables si tablettes
- Micro enregistreurs (Type « Zoom »)
- Robots (Type «Thymio / M-Bot / Bee-Bot / BlueBot...»)
- Pack Webradio

RESSOURCES NUMÉRIQUES COMPLÉMENTAIRES SUBVENTIONNABLES

- Applications pédagogiques pour tablettes
- Manuels numériques enrichis
- Abonnements à des ressources numériques

Financement

Les communes bénéficieront du marché du Département de l'Isère pour acquérir les «PAC».

Prix indicatif hors taxe avant subvention de 50% ou 70% :

• option 10 tablettes	6050 €
• option 20 tablettes	11800 €
• option 10 ordinateurs	6330 €
• option 20 ordinateurs	12610 €
• option 1 vidéoprojecteur interactif	1900 €
• option 1 écran numérique interactif 75 pouces.....	2420 €
• option 1 écran numérique interactif 86 pouces.....	3520 €

Calendrier prévisionnel

- Date limite de dépôt des candidatures : **17/02/2023**
- Date de validation des candidatures : **10/03/2023**
- Dates indicatives de la prochaine phase :
- AMI 2 : **Novembre 2023, validation Mars 2024**

Priorisation

Les dossiers des communes seront étudiés au regard des **critères de priorisation** suivants :

- Communes **non bénéficiaires d'un plan d'équipement préalable**
- Communes **n'ayant bénéficié d'aucun plan depuis le 31/12/2017**
- Critère(s) de **fragilité des publics** (éducation prioritaire, QRR, QPV, zones rurales isolées, zone montagne prioritaire...)

Critères qualitatifs de dynamique de territoire :

- Dimension «**Dynamique territoriale intégrant la plus grande partie possible de la communauté éducative (public et privé)**»
- Dimension «**Dynamique inclusive du projet porté Inclusion**»
- Dimension «**Dynamique intégrant le collectif**» (associant plusieurs écoles/classes (nombre écoles/ classes concernées))
- Dimension «**Caractère innovant du projet**»
- Dimension «**Ambition(s) de l'axe parentalité dans le projet**»
- Dimension «**Prise en compte des enfants d'âge maternel dans le projet du territoire**»

